



Mairie de 71600  
*Vitry En Charollais*

Téléphone : 03.85.81.14.40

Fax : 03.85.81.18.07

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VITRY EN CHAROLLAIS  
EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2014**

Le vingt-six septembre deux mil quatorze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vitry En Charollais, dûment convoqué le vingt et un septembre 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Monsieur Daniel THERVILLE.

**Etaient présents :**

Monsieur Daniel THERVILLE, Maire,  
Madame Catherine ROY, Monsieur Jean-Yves GRILLET, Madame Michelle MERLE, Jacky PERREAUT, Adjoint au Maire  
Madame Corinne MARTIN, Monsieur Eric MOREAU, Madame Fabienne AUBERTIN, Monsieur Paul DESPIERRES, Madame Marie-France BLANCHARD, Madame Yvette DESSERPRIT, Monsieur Jérôme GRILLET, conseillers municipaux.

**Etait excusé :**

Monsieur Jean-Pierre BOUILLOT qui avait donné procuration à Monsieur Jérôme GRILLET  
Monsieur Emmanuel MICHELET qui avait donné procuration à Monsieur Daniel THERVILLE  
Madame Rosa MALANDAIN qui avait donné procuration à Madame Michelle MERLE

**Etait absent :**

Néant

Madame Corinne MARTIN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la précédente séance est lu et approuvé.

Au préalable, Madame Yvette DESSERPRIT demande des éclaircissements quant à l'acquisition du camion. Monsieur le Maire précise que les crédits nécessaires avaient été inscrits et votés lors du budget primitif 2014. A ce titre, Monsieur Jean-Yves GRILLET mentionne qu'il a eu un courrier exprimant la satisfaction du service technique quant à la mise à disposition d'un tel véhicule.

**1 – SYDESL – adhésion au groupement d'achat gaz:**

Monsieur PERREAUT prend la parole pour expliquer que :

- les tarifs réglementés de vente de gaz et d'électricité seront supprimés fin 2014 puis fin 2015 pour les consommateurs non domestiques,
- la commune de Vitry en Charollais est concernée par l'échéance fin 2015 pour le gaz et l'électricité,

- le SYDESL s'est associé aux trois autres syndicats d'énergie de Bourgogne afin de créer un groupement d'achat d'énergie dont un des objectifs sera d'obtenir des offres les plus compétitives possible.

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion au groupement gaz.

L'adhésion pour le groupement électricité sera, quant à lui, évoqué lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

## **2 – SYDESL – Eclairage public Charolais Horizon**

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour la prise en charge financière des travaux nécessaires à l'implantation d'un lampadaire au niveau de Charolais Horizon moyennant la somme maximale de 350.00 euros H.T., soit 420.00 euros TTC.

## **3 – SYDESL – Déplacement du lampadaire du Bourg**

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux sont informés que le lampadaire situé au centre du terre-plein du Bourg sera déplacé, pour des raisons de sécurité, le long du mur en face. Le coût afférent, chiffré à 2 403.92 euros H.T. entièrement financés par le SYDESL.

Les employés communaux seront chargés de casser le terre-plein et d'apposer la peinture de signalisation au sol.

## **4 – Prise en charge des frais de repas lors des formations**

Hors formations organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la prise en charge des frais de repas générés lors d'autres formations, à hauteur de 15 euros par repas et sur présentation des justificatifs correspondants.

## **5 – Régie de recettes cantine -garderie**

Compte-tenu de l'augmentation des encaissements de la régie cantine-garderie, la régisseuse devient assujettie, sur ses fonds personnels, soit au versement d'une caution de 300.00 euros, soit au paiement d'une cotisation annuelle à un organisme de cautionnement alors que son indemnité de régisseur restera identique.

Le Conseil Municipal ne trouve pas normal que ce soit à l'agent de s'engager personnellement au regard de la faible indemnité perçue. Les élus se rapprocheront du percepteur afin de trouver une solution. Monsieur Jérôme GRILLET propose, quant à lui, de compenser cette avance par une revalorisation du régime indemnitaire de l'agent concerné.

## **6 – Prise en charge du spectacle de Noël :**

Pour Noël 2014, le Conseil Municipal décide de l'attribution, avec 14 voix pour et une abstention :

- de 14.06 euros pour chacun des 34 enfants scolarisés en maternelle
- et de 11.93 euros pour chacun des élèves de primaire.

Cette somme englobe le coût du spectacle chiffré à 680.00 euros.

## **7- Rapport d'activité 2013 du Syndicat de la Zone Industrielle de Vitry :**

Monsieur Eric MOREAU donne lecture du dit rapport dont copie sera adressée à chacun des conseillers municipaux.

### **10 – Questions et informations diverses**

Monsieur le Maire expose que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sera validé, par un vote, le mois prochain. Ce dernier a fait l'objet d'une élaboration sur les trois dernières années qui n'a pas été contestée par la commune de Vitry en Charollais. Il signale, en outre, que 128 communes sont concernées par le SCOT et que ce dernier est articulé autour de 8 villes, 11 bourgs structurants et 110 communes rurales, au titre desquelles figure la Commune de Vitry. Le futur SCOT réglera le quota des zones urbaines constructibles, agricoles et naturelles et prévaudra sur les règlements des plans locaux d'urbanisme des communes membres ; d'où des conséquences importantes sur leur avenir sur les 20 années à venir.

Monsieur le Maire transmettra un courrier à Monsieur le Président du SCOT afin de demander le classement de Vitry comme bourg structurant.

Ce dernier fait également un compte-rendu du dernier bureau communautaire en date du 17 septembre. Il annonce notamment une information importante quant au plan très haut débit puisque Vitry sera concernée par la montée en débit au plus tard fin 2015, conformément à ce qui avait été annoncé au Conseil Municipal de juin. Une démarche sera également effectuée par la Communauté de Communes de Paray le Monial afin d'attribuer des compensations financières aux communes en lien avec la contribution supplémentaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Le Conseil Municipal :

- prend connaissance des demandes de devis formulées dans le cadre de l'informatisation de la bibliothèque. Celle-ci devrait débiter au cours du premier trimestre 2015 et être opérationnelle au plus tard en juin 2015.
- est avisé que le site internet de la commune est en phase de conception et devrait être mis en service pour cette fin d'année,
- est informé que des demandes de devis ont été sollicités auprès de thermiciens en vue des travaux d'isolation du Groupe Scolaire Jean Gilbert, d'une part et d'autre part pour la réalisation du city stade. Concernant ce dernier, un dossier sera constitué afin d'obtenir différentes subventions. Il est d'ailleurs à noter que la Caisse d'Allocations Familiales peut, sous certaines conditions, aider au financement et qu'il conviendrait de monter le dossier d'ici à fin octobre afin qu'elle le présente sur son exercice 2014,
- se voit signaler que :
  - la colonne à verre présente sur le parking du Tom Bar sera transférée sur la Zone de Barberêche,
  - divers travaux seront effectués au stade afin de se mettre en conformité avec les recommandations du District du Pays Minier (garde-corps, délimitation pour l'accès aux vestiaires, déplacement des bancs de touche joueurs et délégués)
  - les travaux effectués au secrétariat de Mairie sont terminés,
  - il conviendra de se repositionner sur la fourniture des repas à la cantine scolaire, dès le retour des vacances de la Toussaint, puisque Monsieur Beaujard a averti de son incapacité à continuer ce service.

L'ordre de jour étant épuisé ainsi que les questions,  
la séance est levée à 23 heures 45.

Monsieur Daniel THERVILLE	Madame Catherine ROY	Monsieur Jean-Yves GRILLET
Madame Michelle MERLE	Monsieur Jacky PERREAUT	Madame Corinne MARTIN
Monsieur Eric MOREAU	Madame Fabienne AUBERTIN	Monsieur Paul DESPIERRES
Madame Marie-France BLANCHARD	Madame Yvette DESSERPRIT	Monsieur Jérôme GRILLET